

Deux faits ont été démontrés hors de tout doute au cours du débat actuel. D'abord, qu'il n'a pas, jusqu'ici, été nécessaire de recourir à la contrainte afin de recruter les hommes requis pour le service outre-mer dans l'une quelconque des forces armées du Canada, c'est-à-dire dans l'aviation, dans la marine ou dans l'armée. En second lieu, que l'ampleur de l'effort de guerre canadien n'aurait d'aucune façon été accru si le principe de la contrainte avait été appliqué dans le cas du service outre-mer. De fait, elle aurait pu s'en trouver considérablement réduite, à cause de la dissension qui en eût résulté.

Si je rappelle ces faits, c'est surtout pour démontrer bien clairement que le Gouvernement était sérieux en déclarant, comme il l'a invariablement fait jusqu'ici, que la conscription pour le service outre-mer n'était pas nécessaire, tant pour le recrutement des soldats requis que pour la réalisation de l'objectif du Gouvernement qui est d'accomplir un effort de guerre total et bien équilibré.

En ~~résumant~~ soulignant ces faits, je veux en outre faire bien comprendre que, quand il demande comme il le fait dans ce bill, et sous l'unique réserve de sa responsabilité envers le Parlement, l'entière liberté d'agir conformément à l'idée qu'il se fera des exigences de la situation, le Gouvernement ne cède ni à une pression politique ni à une agitation populaire existant dans une partie quelconque du pays.